Communauté de Communes
DE CEZE CEVENNES

DEPARTEMENT DU GARD
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 MARS 2019

Date de la convocation : 18 mars 2019
Date d'affichage : 18 mars 2019
Nombre de membres afférents au conseil communautaire : 39
Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 28
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 28
Nombres de procurations : 02
Nombre de voix exprimées : 30

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six mars à dix-huit heures et quarante-cinq minutes le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes à Saint-Ambroix, sur la convocation qui leur a été adressée par Olivier MARTIN, Président.

Présents (28) : BASSIER Jérôme - BERNABE Georges BLACHE Georges - BLANQUIN Jeanne-Marie - CHANEL Fabrice – CHANTE BOIS Sylviane – CHAULET Edouard - COSTE Geneviève - DESIRA NADAL Mireille – EYRAUD Michel - FLANDIN Jean-François - GILLES Cyril - GRANGEON Serge - MAILLET Francette – MALACHANE Guy - MANIVET Jean-Claude – MARC Ghislaine - MARTIN Olivier – MOLIERES Silvette – MOLLE Jacques - PAYAN Jean-Christophe - PERTUS Bernard - PORTALES Bernard – ROUQUETTE Patrice - ROUSSEL Christelle - TAYOLLE Danièle – GALDIN Françoise – GINESTE Pierre.

Suppléants (2) :
Pierre GINESTE a remplacé Bruno CLEMENCON
Françoise GALDIN a remplacé Josiane ROURE

Pouvoirs (2) :
Carine GALOFRE a donné pouvoir à Fabrice CHANEL
Marie-Hélène MALBOS a donné pouvoir à Ghislaine MARC

Excusés :
Thierry DAUBLON - Gilbert DALVERNY, Josiane ROURE, Carine GALOFRE, Bruno CLEMENCON, Marie-Hélène MALBOS, Jean BERNARD, Jean-Pierre DE FARIA, Francis MATHIEU

Monsieur le Président soumet à l'assemblée le procès-verbal de la précédente séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mireille DESIRA NADAL.

Accusé de réception en préfecture
030-200035129-20190326-PV0022019-AU
Reçu le 04/04/2019

DELIBERATION N°11-2019
OBJET : CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES – RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES EXERCICES 2011 ET SUIVANTS - SMIRITOM

Monsieur le Président informe les membres présents que la Chambre Régionale des Comptes Occitanie a examiné les comptes du SMIRITOM à compter de l'exercice 2011 et suivants.
Ce contrôle a donné lieu à un rapport d'observations définitives qui a été notifié le 14 janvier 2019.
Le document comprend le rapport comportant les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie sur le contrôle des comptes et de la gestion du SMIRITOM concernant les exercices 2011 et suivants, ainsi que les réponses qui y sont apportées.
Dans son courrier, Monsieur le Président de la Chambre Régionale des Comptes Occitanie rappelle que ce document revêt un caractère confidentiel jusqu'à sa communication aux membres de l'assemblée délibérante.

Vu le Code des juridictions financières,

Vu la notification reçue le 15 janvier 2019 par la Chambre Régionale des Comptes Occitanie, du rapport d'observations définitives sur la gestion du SMIRITOM concernant les exercices 2011 et suivants,

Considérant, qu'en application de l'article R 243-16 du Code des juridictions financières, le rapport de la Chambre Régionale des Comptes est communicable aux tiers dès qu'a eu lieu la première réunion de l'assemblée délibérante, et qu'il doit donner lieu à un débat,

Il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale de Comptes sur la gestion du SMIRITOM concernant les exercices 2011 et suivants.

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** : de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion du SMIRITOM arrêté par la Chambre Régionale des Comptes Occitanie pour les exercices 2011 et suivants.

DELIBERATION N°12-2019
OBJET : CONTRACTUALISATION PROJETS DE BOURGS CENTRE

Cette délibération annule et remplace la délibération N°110-2018 du 27/09/2018.

Monsieur le Président informe les membres présents que dans le cadre de l'appel à projets Bourgs Centre initié par le Conseil Régional d'Occitanie, les communes de Saint-Ambroix, Barjac, Bessèges et Molières sur Cèze sont reconnues comme éligibles au dispositif.

A ce jour, seule la commune de Saint-Ambroix a initié cette démarche en déposant un dossier de pré-candidature.
Monsieur le Président précise que la Région Occitanie soutient financièrement les études engagées pour favoriser les communes candidates au dispositif Bourgs Centre.
Monsieur le Président propose aux membres présents d'accompagner les 4 communes dans la rédaction de leur projet de contractualisation avec la Région Occitanie.
La SPL 30 a transmis une proposition d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la contractualisation des projets de Bourgs Centre pour les 4 communes concernées par le dispositif, pour un montant de 68 990 € HT.
La SPL 30 assurera à titre gratuit les démarches en vue de la pré-sélection.

Monsieur le Président propose d'accepter l'offre de la SPL 30 dès lors que la Région Occitanie aura notifié l'accord de financement pour cette étude.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE :** la proposition de Monsieur le Président d'accompagner les communes de Saint-Ambroix, Barjac, Bessèges et Molières sur Cèze dans la rédaction de leur projet de contractualisation avec la Région Occitanie.
- **ACCEPTE** : l'offre présentée par la SPL30 pour une mission d'AMO, en vue de l'élaboration et de la contractualisation des projets bourgs centre pour les communes de Barjac, Bessèges, Saint-Ambroix et Molières sur Cèze, pour un montant de 68 990 € HT.
- **PRECISE** : que la contractualisation avec la SPL 30 n'interviendra qu'après la réception de la notification de l'accord de financement par la Région Occitanie.
- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir relatives à cette délibération.

DELIBERATION N°13-2019
OBJET : DISPOSITIF BOURGS CENTRE
DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION OCCITANIE ET AU DEPARTEMENT DU GARD

Cette délibération annule et remplace la délibération N°111-2018 du 27/09/2018.

Monsieur le Président informe les membres présents que dans le cadre de l'appel à projets Bourgs Centre initié par le Conseil Régional d'Occitanie, les communes de Saint-Ambroix, Barjac, Bessèges et Molières sur Cèze sont reconnues comme éligibles au dispositif.
Monsieur le Président propose aux membres présents d'accompagner les 4 communes dans la rédaction de leur projet de contractualisation avec la Région Occitanie.
Monsieur le Président précise que la Région Occitanie soutient financièrement les études engagées pour favoriser les communes candidates au dispositif Bourgs Centre.
Il propose de solliciter l'aide financière de la Région Occitanie dans la cadre du dispositif régional d'accompagnement aux prestations intellectuelles en faveur des communes candidates au dispositif « Bourgs-Centres Occitanie-Pyrénées-Méditerranée ».
Il propose également de solliciter une aide financière du Département du Gard.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **APPROUVE** : la proposition de Monsieur le Président.
- **SOLLICITE** : l'aide financière de la Région Occitanie dans la cadre du dispositif régional d'accompagnement aux prestations intellectuelles en faveur des communes candidates au dispositif « Bourgs-Centres Occitanie-Pyrénées-Méditerranée ».
- **SOLLICITE** : l'aide financière du Département du Gard pour le même dossier.
- **APPROUVE** : le plan de financement ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT				
DEPENSES HT		RECETTES		
	MONTANT HT		TAUX	MONTANT
MISSION AMO CABINET INGENIERIE	68 990 €	REGION OCCITANIE	50%	34 495 €
		DEPARTEMENT DU GARD	30%	20 697 €
		AUTOFINANCEMENT	20%	13 798 €
TOTAL	68 990 €	TOTAL		68 990 €

- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir relatives à cette délibération.

DELIBERATION N°14-2019
OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019- BUDGET GENERAL

Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Prend Acte de la tenue du Débat Budgétaire.

DELIBERATION N°15-2019
OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019- BUDGET ATELIERS RELAIS

Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Prend Acte de la tenue du Débat Budgétaire.

DELIBERATION N°16-2019
OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019- ZAE FABIARGUES

Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Prend Acte de la tenue du Débat Budgétaire.

DELIBERATION N°17-2019
OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019- BUDGET ZAE TERRE DE BARRY

Le conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Prend Acte de la tenue du Débat Budgétaire.

Intervention du collectif de défense de la ligne de chemin de fer Ales-Bessèges

Suite aux différents échanges entre les représentants de l'association et des élus présents, et compte tenu de l'intérêt pour le territoire, et du projet de territoire, Monsieur le Président propose de saisir la Région Occitanie afin de provoquer au plus vite, une réunion de la commission territoriale.

La séance est levée à 20H45.

Le Président.
Olivier MARTIN.

Accusé de réception en préfecture
030-200035129-20190326-PV0022019-AU
Reçu le 04/04/2019